

Province du Ruanda-Urundi
Résidence du Ruanda
Service de l'Agr.

N° 719/Agr

Kigali, le 27-9-1930.

4837/Agr

Monsieur le Délégué,

RUHENERI



23751

Par votre rapport de la première quinzaine de septembre, vous me faites part du fait que l'agent agricole DEROOSE sous vos ordres, ne vous envoie pas régulièrement rapport sur son travail et ses observations.

Pour mettre les choses au point il serait préférable de vous entendre oralement avec lui et de lui transmettre de la sorte vos ordres; il est entendu qu'il est impossible de demander à cet agent de la littérature.

Par le même courrier je préviens Monsieur DEROOSE, qu'il a à vous faire parvenir le double du rapport qu'il envoie à la Résidence.

Le Résident du Ruanda
O. Coubreau,

A Monsieur le Délégué du Résident

à RUHENERI.

Résidence du Ruanda

IMPOT BETAIL Exercice 1928.

Acquit Provisoire

VALEUR : DEUX FRANCS.

Ce reçu sera restitué contre l'acquit définitif métallique.

Résidence du Ruanda

IMPOT BETAIL Exercice 1928.

Acquit Provisoire

VALEUR : DEUX FRANCS

Ce reçu sera restitué contre l'acquit définitif métallique.

Résidence du Ruanda

IMPOT BETAIL Exercice 1928.

Acquit Provisoire